



pôle emploi

AVENANT DU 31 /12 /2014
A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE POLE EMPLOI
PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE CERTAINS DES ACCORDS
LISTES DANS LE CHAPITRE Y (ANNEXES) DE LA CCN

Les parties signataires du présent avenant conviennent de modifier comme suit les dispositions suivantes de la convention collective nationale de Pôle Emploi :

ARTICLE 1 portant modification du chapitre Y : Annexes

Les accords listés ci-après demeurent en vigueur jusqu'à l'entrée en application de dispositions substitutives :

- Avenant XXVI relatif à la classification
- Accord sur le développement professionnel
- Accord national relatif au suivi d'activité par l'utilisation de données individuelles issues des outils informatiques (2004)
- Accord relatif à la formation professionnelle continue
- Accord relatif au centre national de formation et à la commission paritaire nationale de la formation

ARTICLE 2

Au terme du délai d'opposition de quinze jours suivant sa notification, le présent avenant est déposé, conformément aux dispositions légales, au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris et à la Direction générale du travail selon les modalités en vigueur.

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2015 sous réserve du droit d'opposition prévu par le Code du travail.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Fait à Paris,
Le 31 décembre 2014

Le Directeur Général
de Pôle emploi
Jean Bassères

Pour la CFDT

Philippe Berthelot
pour la Fédération PSFC

Pour la CFE-CGC

Rhimi - AL MARTIN

Pour la CFTC

M. L. L.

Pour la CGT-FO

NILO N F

J. D. G.

Madame, Monsieur,

Paris, le 07 janvier 2015

DRH/RS
DRS/DBL001

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver, ci-joint :

. AVENANT DU 31 /12 /2014 A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE POLE EMPLOI PORTANT
MODIFICATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE CERTAINS DES ACCORDS LISTES DANS LE CHAPITRE Y
(ANNEXES) DE LA CCN

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur,
nos salutations distinguées.

L'adjointe au DGA-RH
En charge des Relations Sociales



Dominique BLONDEL